



République Tunisienne

Ministère de l'Economie et de la Planification  
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

**RAPPORT DE LA 21<sup>ÈME</sup> ENQUÊTE ANNUELLE  
SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES  
ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**

Direction Centrale de la Compétitivité

Février 2022

Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émis dans cette publication sont ceux de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Ce rapport est réalisé dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité et sous la supervision de **Mme Affet BEN ARFA**. Il est le fruit de travail d'une équipe de la Direction Centrale de la Compétitivité composée de : **Mme Hanen TRABELSI BAKLOUTI, Mme Hajer MEHOUACHI, M. Helmi BEN SALAH et M. Nouredine MAGHRAOUI.***

## ***Remerciements***

*L'Institut Tunisien de la compétitivité et des Etudes Quantitatives tient à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de la 21<sup>ème</sup> enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises, notamment, les chefs d'entreprise pour le temps qu'ils ont alloué pour répondre à l'interview téléphonique assisté par ordinateur ainsi que la société spécialisée dans le renseignement et l'intelligence artificielle pour son professionnalisme et son implication pour mener à bien cette enquête réalisée pour la première fois à distance.*

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>I. Perception du climat des affaires</b> .....	4
1. Le climat politique : principale contrainte du climat des affaires .....	5
2. La corruption : contrainte pesante du climat des affaires .....	6
3. Le climat social : parmi les trois principales contraintes du climat des affaires .....	11
4. Le financement bancaire : contrainte structurelle du climat des affaires .....	12
5. Les pratiques dans le marché : un domaine entravant le développement de l'activité de l'entreprise ...	15
6. Le cadre macro-économique et juridique : parmi les six principaux domaines entravant le développement de l'entreprise .....	16
7. La fiscalité et charges sociales .....	18
8. Les procédures administratives .....	19
9. La situation sécuritaire .....	20
10. Le système judiciaire : une satisfaction relative des entreprises .....	20
11. Infrastructure : parmi les meilleurs domaines du climat des affaires .....	21
12. Les ressources humaines : meilleur domaine du climat des affaires .....	23
<b>II. Impact du Covid-19 et Compétitivité</b> .....	25
<b>III. Résilience et Stratégie de l'entreprise</b> .....	31
<b>IV. Anticipations et perspectives</b> .....	34
<b>Conclusion</b> .....	37

## Introduction

La compétitivité de l'entreprise, sur laquelle se base la compétitivité d'un pays, ne dépend pas uniquement de sa propre gestion et stratégie pour faire face à l'exacerbation de la concurrence, mais elle est aussi tributaire de l'environnement dans lequel elle évolue.

A cet effet, pour éclairer les différents acteurs économiques sur la portée des réformes engagées et identifier les points forts qu'il y a lieu de consolider et les points faibles auxquels il faut remédier, l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) lance annuellement une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises privées, structurées (employant 6 employés ou plus), opérant dans l'industrie et les services et réparties sur tout le territoire tunisien. Cette enquête se donne trois objectifs i) recueillir et analyser les appréciations des chefs d'entreprise sur le climat des affaires dans lequel ils opèrent afin d'identifier les principales insuffisances auxquelles il faut remédier, ii) apprécier les actions et stratégies engagées par les entreprises pour améliorer leur compétitivité et iii) recueillir leurs anticipations en matière d'activité, d'investissement et d'emploi.

Compte tenu du contexte de la pandémie Covid-19 et après 20 ans d'interview direct entre les chefs d'entreprise et les enquêteurs, l'ITCEQ a choisi de réaliser la 21<sup>ème</sup> enquête à distance en adoptant l'entretien téléphonique assisté par ordinateur (CATI). Le recueil de l'information s'est effectué en étroite collaboration avec une société privée spécialisée dans le renseignement et l'intelligence artificielle durant la période allant du 07 janvier au 01 Avril 2021. Le choix de cette période étant guidé par la volonté d'évaluer l'effet de la crise sanitaire sur les résultats des entreprises en 2020.

Concernant, l'échantillon ciblé il couvre, en partie, les entreprises répondantes à l'enquête 2019, (1077 entreprises) et le reste a été tiré à partir du Répertoire National des Entreprises (RNE) géré par l'INS et ce, en retenant deux critères de stratification : le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

Quant à la méthode d'administration du questionnaire, elle s'est basée sur la technique de panel qui consiste à diviser l'interview téléphonique en deux temps (voir les encadrés ci-après). Ainsi, dans un premier temps les questions ont porté sur le climat des affaires auxquelles 1726 ont répondu, et dans un deuxième temps, elles se sont focalisées sur les stratégies compétitives et anticipations des entreprises dont 1350 ont répondu. 981 ont répondu aux deux parties à la fois.

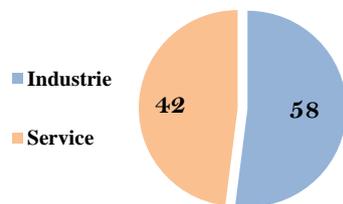
Enfin, au niveau des techniques d'exploitation, l'ITCEQ a adopté le redressement de son échantillon selon les critères taille et secteur d'activité. Cela permet de généraliser les résultats à tout le tissu productif ciblé (plus de 17000 entreprises) et ne pas se limiter à l'échantillon seulement.

**Encadré n°1 : Fiche technique de l'échantillon climat des affaires**

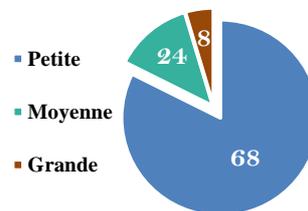
Pour l'échantillon du module relatif au **climat des affaires**, le nombre d'entreprises enquêtées s'élève à **1726** entreprises.

La répartition sectorielle des entreprises répondantes fait ressortir que 42% opèrent dans le secteur des services et 58% sont dans le secteur industriel. Au niveau de la taille, les petites entreprises couvrent 68% de l'échantillon, contre 24% et 8% respectivement pour les moyennes et les grandes entreprises.

**Répartition par secteur (en %)**

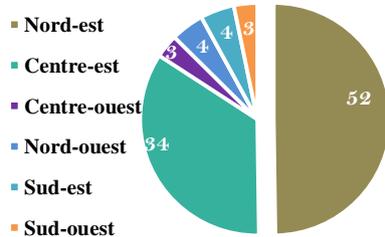


**Répartition par taille (en %)**

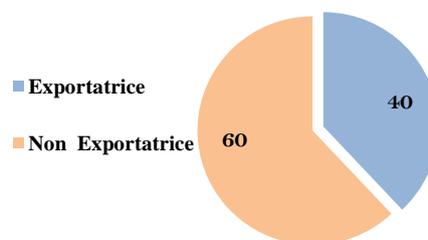


En termes de répartition régionale, la majorité des entreprises interrogées, soit 90%, sont situées sur le littoral et 10% sont réparties dans la partie ouest de la Tunisie. La répartition par régime des entreprises répondantes fait ressortir que 60% opèrent sur le marché local contre 40% sont exportatrices.

**Répartition par région (en %)**



**Répartition par Régime (en %)**

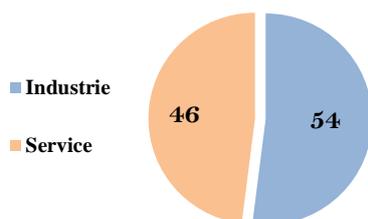


## Encadré n° 2 : Fiche technique de l'échantillon stratégies compétitives

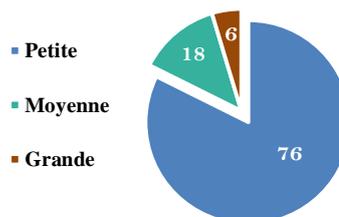
Concernant l'échantillon du module relatif aux **stratégies compétitives**, le nombre d'entreprises enquêtées s'élève à **1350** entreprises.

La répartition sectorielle des entreprises répondantes, ne s'éloigne pas de celle du climat des affaires et fait ressortir que 46% opèrent dans le secteur des services et 54% sont dans le secteur industriel. Au niveau de la taille, les petites entreprises couvrent 76% de l'échantillon, contre 18% et 6% respectivement pour les moyennes et les grandes entreprises.

Répartition par secteur (en %)

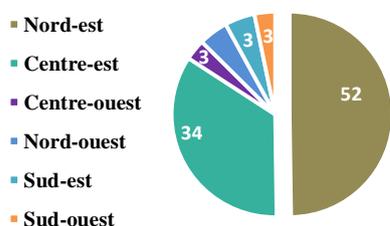


Répartition par taille (en %)

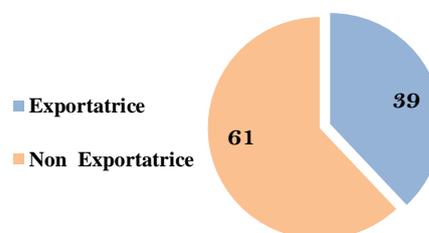


En termes de répartition régionale, la majorité des entreprises interrogées, soit 89%, sont situées sur le littoral et 11% sont réparties dans les régions de l'ouest de la Tunisie. Par régime 61% opèrent sur le marché local et 39% sont exportatrices.

Répartition par région (en %)



Répartition par Régime (en %)



Nous présentons, dans ce qui suit, les principaux résultats issus de cette enquête qui sont articulés autour de quatre volets : le premier s'intéresse à la perception que portent les chefs d'entreprise sur l'environnement des affaires, le deuxième concerne l'impact de la crise sanitaire et la compétitivité des entreprises, le troisième volet se focalise sur la résilience des entreprises et les stratégies adoptées. Enfin, le quatrième et dernier volet nous renseigne sur les anticipations des entreprises et les perspectives d'avenir en matière d'activité, d'investissement et d'emploi.

## I. Perception du climat des affaires

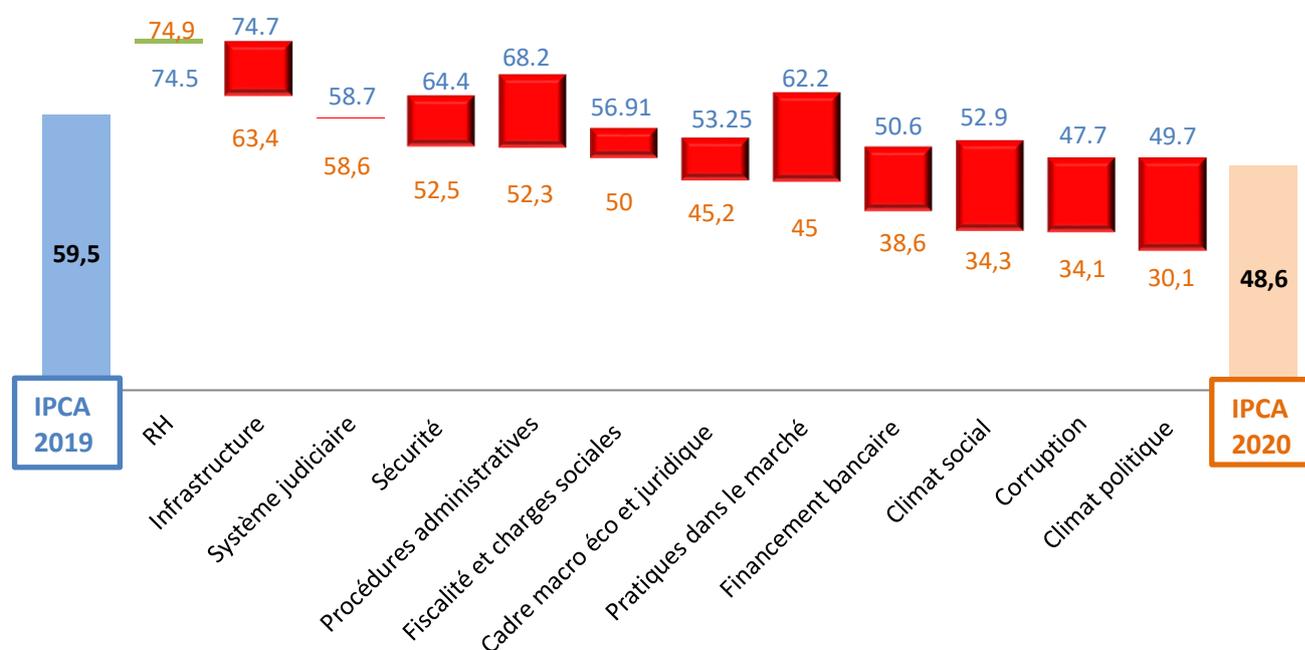
La perception que se font les chefs d'entreprise sur plusieurs domaines d'ordre réglementaire et institutionnel permet d'évaluer leur satisfaction quant à l'environnement dans lequel ils opèrent. Plus cet environnement est jugé favorable, plus les chefs d'entreprise étendent leurs activités, recrutent et créent de la valeur ajoutée.

### *Un environnement d'affaires en deçà des attentes des chefs d'entreprise*

Le climat des affaires est approché à travers 12 volets<sup>1</sup> qui résument l'environnement institutionnel et réglementaire dans lequel œuvrent les entreprises. Pour la première fois depuis son calcul, l'indicateur synthétique de perception du climat des affaires<sup>2</sup> se situe en dessous de la moyenne avec un score de 48.6 sur 100 en 2020, traduisant une perception plutôt morose de l'écosystème et de l'environnement des affaires en général.

Ainsi par rapport à la perception relative à 2019, on relève une chute de l'indicateur de 11 points. Une telle baisse est compréhensible eu égard à la crise sanitaire qui a impacté non seulement le système productif lui-même mais aussi la majorité de l'écosystème et l'environnement des entreprises.

**Evolution de L'IPCA et des indicateurs partiels**



<sup>1</sup> Les différentes composantes de l'IPCA sont : l'infrastructure, les ressources humaines, les procédures administratives, le système judiciaire, le cadre macroéconomique et juridique, la fiscalité et charges sociales, le financement bancaire, les pratiques dans le marché, la corruption, la situation sécuritaire, le climat social et le climat politique.

<sup>2</sup> Cet indicateur synthétique varie de 0 à 100, plus il se rapproche de 100 plus le climat des affaires est bien perçu.

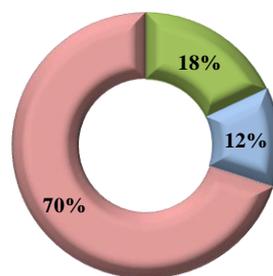
En effet sur les 12 volets couverts par l'enquête, 11 ont accusé une baisse de leur indicateur partiel par rapport à 2019 et ont tiré vers le bas la valeur de l'IPCA. Il s'agit du climat politique (20 points), du climat social (19 points), des pratiques du marché (17 points), des procédures administratives (16 points), de la corruption (14 points) et du financement bancaire avec une baisse de 12 points.

Par ailleurs, l'analyse du niveau hiérarchique de chaque domaine lié au climat des affaires montre que le climat politique, la corruption, le climat social, le financement bancaire, les pratiques dans le marché et le cadre macro-économique et juridique sont les principales contraintes caractérisant l'environnement des affaires avec des indicateurs partiels qui varient entre 30.1 et 45.2, soit inférieurs au seuil de 50 points.

### 1. Le climat politique : principale contrainte du climat des affaires

Le climat politique, dont l'indicateur s'établit à 30.1 points sur 100, apparaît en 2020 comme étant le domaine le plus défavorablement perçu. A ce titre, 70% des entreprises le considère comme contrainte majeure entravant, par conséquent, le développement de leur entreprise.

#### Entreprises considérant le climat politique comme contrainte



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

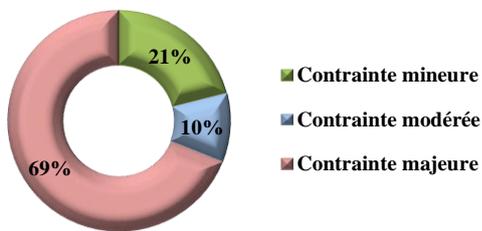
Rappelons, à ce niveau, que dix ans après la révolution tunisienne, le climat politique du pays est rythmé par de multiples crises et que treize gouvernements se sont succédés depuis 2011. Les résultats de la 21<sup>ème</sup> enquête font ressortir encore une fois que cette contrainte est récurrente puisque près du tiers des entreprises qui n'ont pas investi en 2020 l'explique par l'instabilité politique.

## 2. La corruption : contrainte pesante du climat des affaires

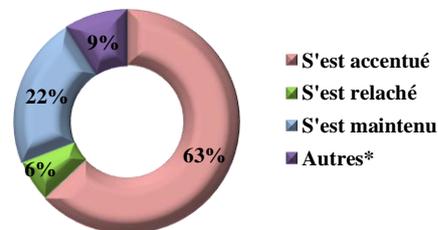
Avec un indicateur de perception de 34.1 points (contre 47.7 une année auparavant), les résultats de la 21<sup>ème</sup> enquête montrent que les chefs d'entreprise portent une perception de plus en plus négative quant à la corruption dans le secteur institutionnel, avec 69% la considérant comme contrainte majeure.

Par ailleurs et concernant l'évolution du phénomène de la corruption en 2020 par rapport à 2019, les réponses recueillies témoignent qu'elle vire vers son amplification plutôt que son relâchement, puisque seules 6% trouvent qu'elle s'est relâchée alors que 63% des dirigeants estiment que le phénomène s'est amplifié entre ces deux années.

Entreprises considérant la corruption comme contrainte



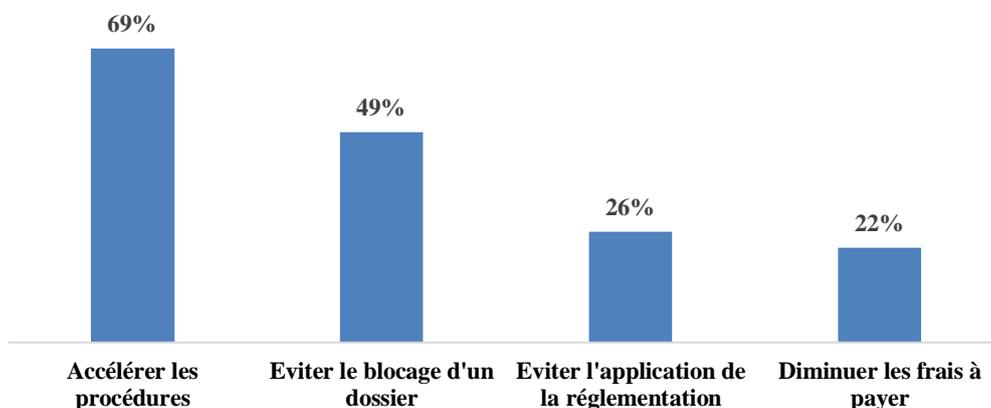
Evolution de la corruption en 2020 par rapport à 2019



### *Quelles sont les raisons derrière la corruption ?*

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de la corruption en Tunisie. Certaines incombent à l'entreprise qui cherche à éviter l'application de la réglementation ou à diminuer les frais à payer. D'autres raisons (plus évoquées) relèvent du fonctionnement de l'administration publique et qui s'expliquent, essentiellement, par la complexité et la lourdeur des procédures administratives.

Raisons expliquant le développement de la corruption



Partant, il est évident que ce phénomène, qui ne date pas d'aujourd'hui, pèse de plus en plus lourd sur l'environnement des affaires en Tunisie et ne fait que fuir les investisseurs potentiels. En effet, en se référant au classement de la Tunisie au niveau international, on remarque qu'elle a reculé d'un rang pour se classer 70<sup>e</sup> en 2020 (contre 69<sup>e</sup> en 2019) et reste considérée comme une démocratie imparfaite selon les normes de International Transparency<sup>3</sup>. Cependant, ce classement ne doit pas occulter que la Tunisie a consenti un effort indéniable en matière de lutte contre la corruption, comme en témoigne, dans le même rapport, l'amélioration relative de l'Indice de Perception y afférent pour l'année 2020 (avec 44 points contre 43 points en 2019). Par conséquent, cet effort devrait se consolider d'avantage et la question qui se pose à ce niveau :

***Comment lutter efficacement contre la corruption ? et par quels moyens peut-on la contourner ?***

A ce titre, de plus amples investigations font ressortir que **la digitalisation des services administratifs** serait le principal moyen à adopter pour lutter contre la corruption selon 33% des entreprises. Comme autres moyens recommandés respectivement par 21 et 20% des entreprise, nous retrouvons l'application des lois dissuasives, et l'instauration du caractère obligatoire du service administratif en ligne, et 18% évoquent l'allègement des procédures.



Il importe de rappeler à ce niveau que, selon les résultats de l'enquête 2019 qui a traité la thématique liée aux procédures administratives et les tracasseries y afférentes, un chef d'entreprise ou un cadre de son directoire consacre près de 27% de son temps de travail pour

<sup>3</sup> Source : International Transparency : Indice de Perception de la Corruption 2020.

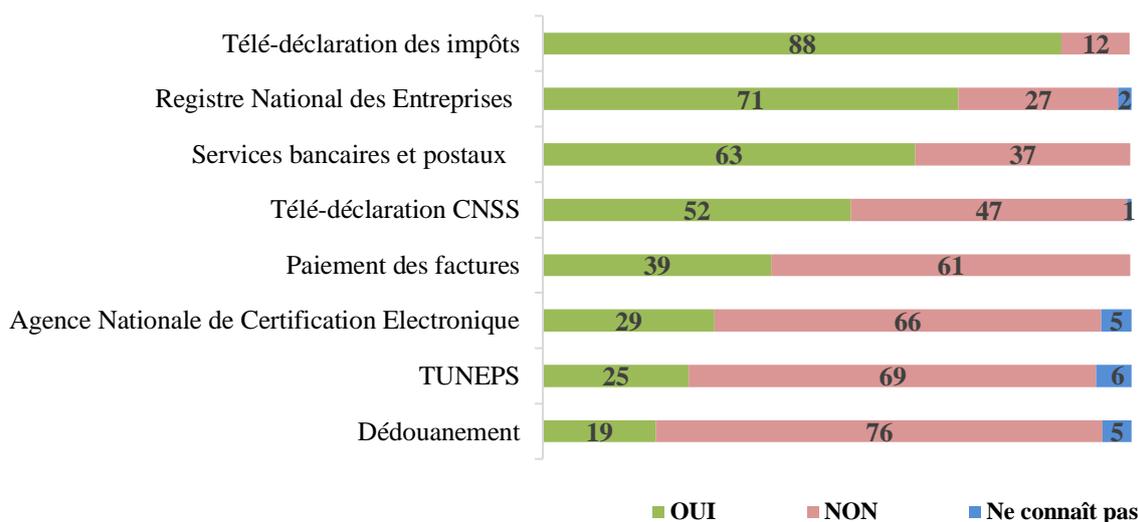
effectuer les formalités administratives et préparer les dossiers y afférents. Ce taux passerait à 11% si toutes les procédures étaient effectuées en ligne sans aucune obligation de déplacement<sup>4</sup>.

Ce constat montre combien même le passage à une digitalisation plus élaborée serait une solution pour pallier la lourdeur administrative et, par conséquent, serait un moyen efficace pour combattre le phénomène de la corruption. Mais encore faut-il que les opérateurs y adhèrent.

### ***Qu'en est-il alors du recours des entreprises aux services administratifs en ligne ?***

Globalement il ressort de l'enquête que le recours des entreprises aux services administratifs en ligne dépend de leur caractère s'il est obligatoire ou hybride. En effet, les réponses montrent que les services en ligne à caractère obligatoire (tels que la télédéclaration des impôts) sont plus sollicités que ceux à caractère hybride.

**Entreprises ayant recouru aux services administratifs en ligne (en %)**



Ainsi comme le montre le graphique ci-dessus la télédéclaration des impôts, avec 88% d'entreprises y recourant, ressort comme le service en ligne le plus utilisé par les entreprises. Ce résultat est compréhensible puisqu'en vertu du texte de loi paru dans le JORT N°49 du 29 mai 2020<sup>5</sup>, le spectre des entreprises concernées par cette formalité est devenu plus important à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<sup>4</sup> Voir « La digitalisation : une source d'opportunités pour les entreprises ». Tribune de l'ITCEQ n° 30 - Décembre 2020

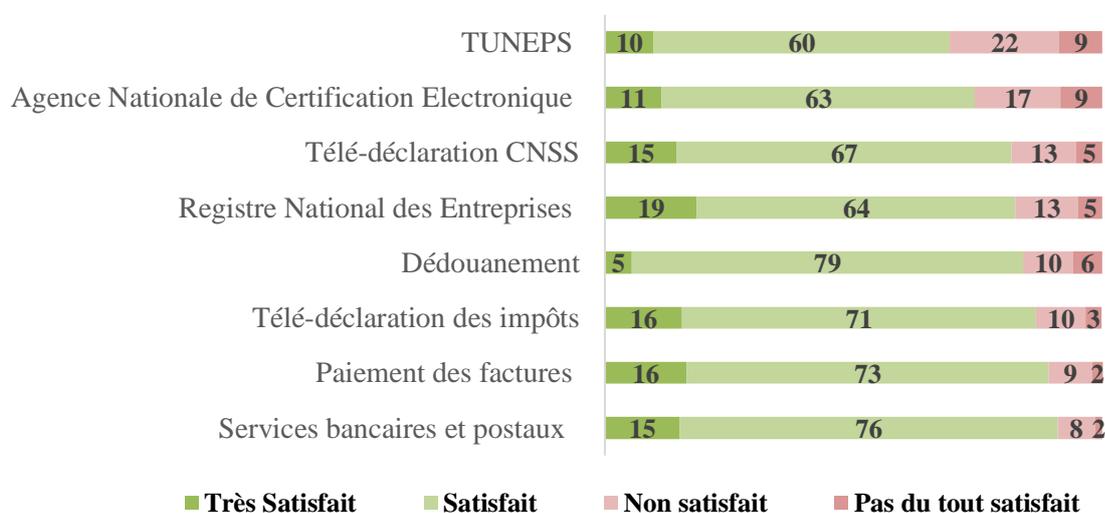
<sup>5</sup> Les contribuables ayant un chiffre d'affaires annuel brut supérieur à 100 000 dinars sont tenus d'utiliser les moyens électroniques à distance pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales

### *Qu'en est-il du degré de satisfaction des entreprises quant aux services administratifs en ligne ?*

Plus de 70% des entreprises sont satisfaites des services en ligne rendus toutes structures confondues. Ceci est prévisible eu égard à l'effort fourni par les différentes institutions pour améliorer leurs services à distance qui s'est accéléré suite à la pandémie liée au covid-19.

Notons à ce titre, que les services bancaires et postaux étant ceux qui ont le plus suscité de satisfaction comme le montre le graphique ci-dessous.

#### **Degré de satisfaction des entreprises faisant recours aux services administratifs en ligne (en %)**



Cette satisfaction des services postaux en Tunisie est reconnue au niveau international.

En effet, lors du forum du sommet mondial sur la société de l'information ITU SMSI 2022 organisé à Genève, la Poste Tunisienne a remporté le premier prix e-business pour son application mobile D17<sup>6</sup>. Cette même application a été élue meilleure application mobile pour l'année 2019 lors du Tunisia Digital Awards.

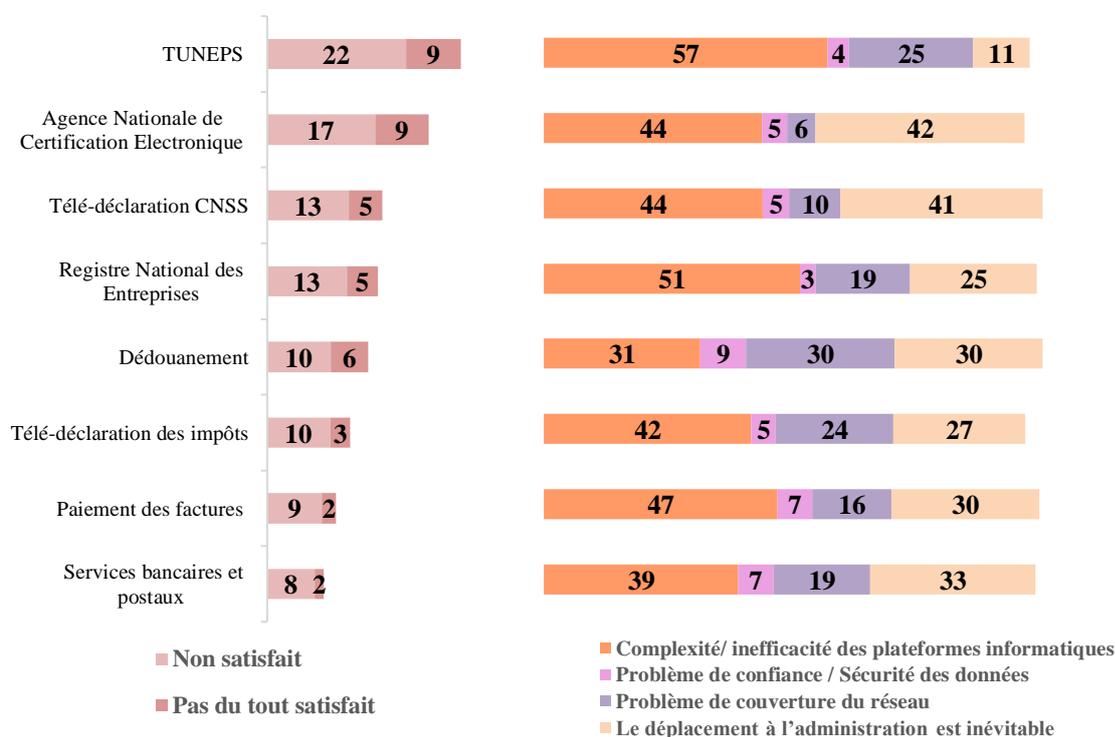
---

<sup>6</sup> Avec plus de 500 000 abonnés, « D17 » est une application permettant de transférer de l'argent, régler les factures et effectuer des transactions commerciales.

Cependant, cette satisfaction des services en lignes n'est pas unanime. Une question se pose alors : *pourquoi certaines entreprises ne sont pas satisfaites de ces prestations ?*

Pour la quasi-totalité des services administratifs en ligne, à l'exception de ceux de la TUNEPS, les raisons pour lesquelles les chefs d'entreprise sont insatisfaits, sont essentiellement la complexité et l'inefficacité des plateformes informatiques, suivie par le déplacement inévitable à l'administration. Concernant la TUNEPS, le problème de couverture du réseau constitue la deuxième cause d'insatisfaction des chefs d'entreprise.

### Les principales raisons d'insatisfaction des entreprises (en %)



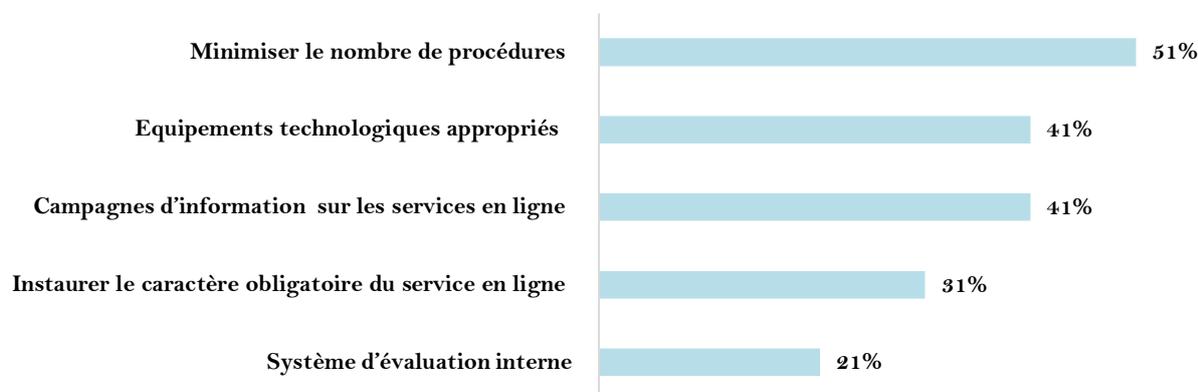
Ces résultats laissent déduire que les entreprises sont conscientes de l'effort louable consenti par l'administration en matière de digitalisation des services rendus et que des actions supplémentaires d'amélioration devraient être menées pour remédier à quelques insuffisances évoquées par les entreprises et permettre une digitalisation plus efficace des services administratifs.

A ce titre, d'autres investigations effectuées sur les facteurs clés de succès de la digitalisation des services administratifs sont pleins d'enseignements et peuvent servir de recommandations dans ce sens.

Ainsi il ressort des réponses recueillies la nécessité de réduire le nombre de procédures afférentes aux services disponibles en ligne (la moitié des chefs d'entreprises le

recommandent), étant donné que le processus de digitalisation d'un service administratif avec 10 procédures ne peut pas réussir aussi bien qu'un autre avec 3 procédures seulement.

#### Facteurs clés de succès de la digitalisation des services administratives



Comme deuxième clés de succès, proposées par plus de 40% des chefs d'entreprise, on distingue l'organisation de campagnes d'information sur les services en ligne disponibles au même titre que l'acquisition et disposition d'équipements technologiques de pointe.

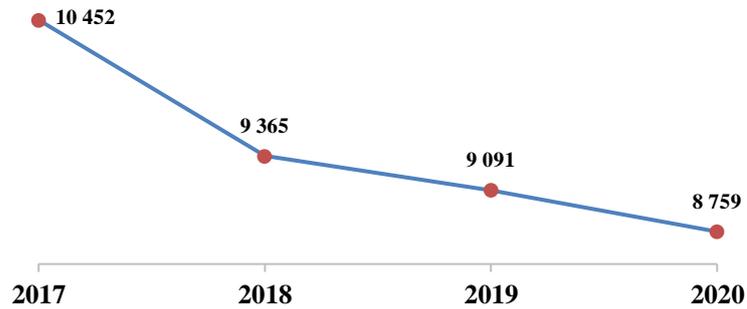
### 3. Le climat social : parmi les trois principales contraintes du climat des affaires

L'indicateur relatif au climat social s'établit à 34.3 points traduisant une perception négative des chefs d'entreprise quant à ce domaine.

A ce titre, d'après le « Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux », et malgré le relâchement du nombre des mouvements de protestations ces dernières années, les 7 premiers mois de l'année 2021 ont enregistré une reprise considérable (7773 cas de protestations contre 4566 cas pour la même période de 2020).

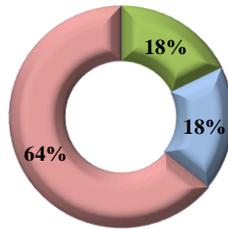
Le nombre total des mouvements sociaux et de protestations en 2020 s'est élevé à environ 8 759 dont 5 693 (soit 65%) étaient de nature anarchique.

### Mouvements de protestations 2017-2020



Ces résultats du FTDES vont de pair avec ceux de l'enquête sur le climat des affaires dans la mesure où 64% des opérateurs économiques continuent à percevoir le climat social comme une contrainte majeure qui entrave le développement de leurs entreprises et plus de 20% des entreprises qui n'ont pas investi en 2020 l'expliquent par les tensions sociales caractérisant le pays.

### Entreprises considérant le climat social comme contrainte



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

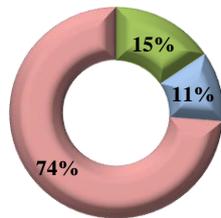
## 4. Le financement bancaire : contrainte structurelle du climat des affaires

Le financement bancaire, dont l'indicateur s'établit à 38.6 points sur 100, constitue une contrainte structurelle qui a toujours été identifiée par les chefs d'entreprise comme étant un obstacle majeur qui entrave le développement de l'activité de l'entreprise.

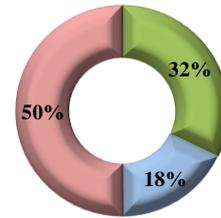
Ce résultat corrobore celui du rapport « Doing Business 2020 ». On rappelle que l'indicateur « Facilité de faire les affaires » élaboré par la Banque Mondiale auprès d'un échantillon de 190 pays correspond à la moyenne des scores dans 10 domaines couvrant le cycle de vie d'une entreprise. Pour la Tunisie, le score du sous indicateur « obtention de prêts » est le plus faible parmi les 10 domaines retenus (50 points sur 100) et constitue, de ce fait, celui qui a tiré le plus l'indicateur global vers le bas.

De plus amples investigations à partir de l'enquête montrent que les difficultés du financement bancaire, résident aussi bien au niveau de son coût (74%), qu'à celui de l'accès même au financement, même si à un degré moindre (50%).

**Entreprises considérant le coût du financement  
comme contrainte**



**Entreprises considérant l'accès au crédit  
comme contrainte**



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

Des affinements selon la taille révèlent que les coûts liés au crédit sont plus contraignants pour les petites entreprises (76%) que pour les moyennes (66%) et encore plus les grandes entreprises (54%).

**Entreprises considérant le coût du crédit comme contrainte majeure (en %)**



Il en est de même pour l'accès au crédit qui handicape beaucoup plus les petites entreprises (52%) que celles de taille moyenne (44%) et grande (28%).

**Entreprises considérant l'accès au crédit comme contrainte majeure (en %)**



### *En quoi résident ces difficultés ?*

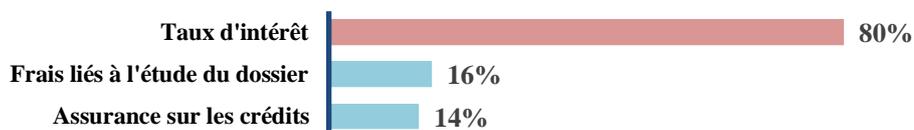
A ce titre, interrogées sur les principales difficultés rencontrées en matière **d'accès au financement bancaire**, 43% des entreprises dénoncent *les garanties exigées*, 36% et 18% des entreprises citent respectivement les *délais d'obtention de crédits* et l'autofinancement exigé par les banques.

#### **Principales difficultés rencontrées pour l'accès au crédit**



S'agissant du **coût du financement**, *le taux d'intérêt* constitue la principale difficulté évoquée par **80% des entreprises** sachant que les frais liés à l'étude du dossier et l'assurance sur les crédits ne sont pas bien appréciés par respectivement 16 et 14% des entreprises.

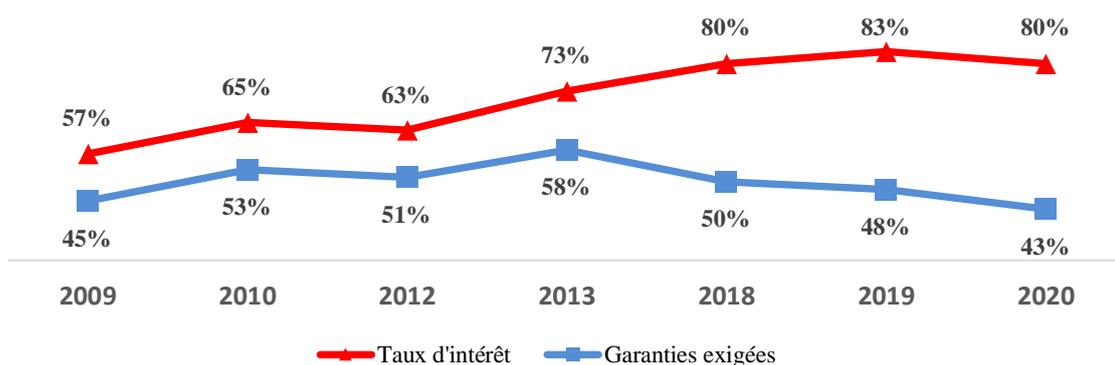
#### **Principales difficultés rencontrées au niveau du coût de financement**



A cet effet, et malgré une amélioration relative en 2020 par rapport à 2019, le pourcentage des entreprises ayant identifié le taux d'intérêt en tant que principale difficulté rencontrée en matière de financement bancaire s'avère élevé et n'a cessé d'augmenter au fil des années passant de 57% en 2009 à 83% en 2019. Ceci est compréhensible eu égard à la hausse du taux d'intérêt directeur à plusieurs reprises.

A l'inverse, et d'après les résultats antérieurs de l'enquête compétitivité (voir graphique ci-dessous), il semble que la contrainte relative au taux de garantie se relâche depuis 2018 et le pourcentage des entreprises l'identifiant comme une difficulté a connu une baisse continue durant la période 2018 -2020.

### Principales difficultés rencontrées en matière de financement bancaire



D'autre part, avec une conjoncture défavorable en 2020, les résultats de l'enquête montrent que 32% des entreprises ont éprouvé une hausse de leur besoin de financement d'exploitation et 27% pour le financement d'investissement.

Pour financer ces besoins les entreprises tablent sur plusieurs moyens dont les plus cités sont le crédit bancaire (47%) suivi de l'auto-financement (46%) et du leasing (23%).

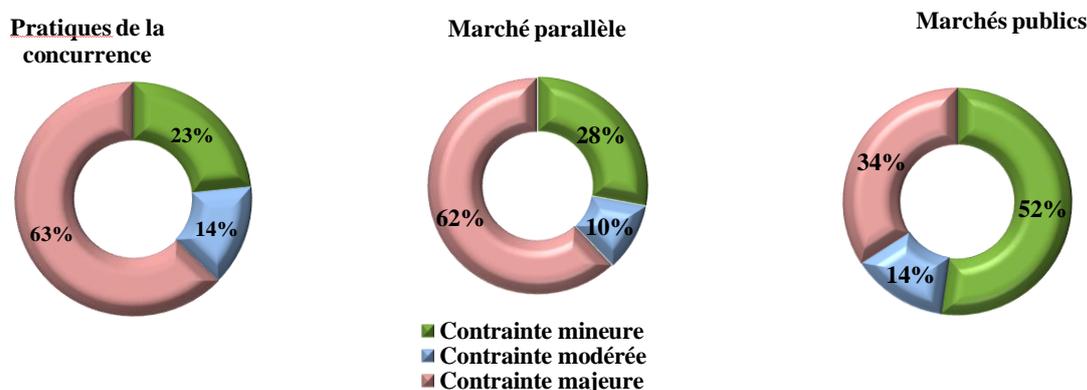
S'agissant des autres alternatives de financement comme le capital investissement, les dons ou le crédit fournisseur elles ne sont envisageables que par 8% des entreprises confirmant encore une fois le recours limité à ces moyens.

En outre, il importe de relever que certaines entreprises (5.8%) ont déclaré ne pas parvenir à boucler leur schéma de financement pour 2020

### 5. Les pratiques dans le marché : un domaine entravant le développement de l'activité de l'entreprise

Avec un indicateur de 45 points, les pratiques dans le marché se positionnent au 5<sup>ème</sup> rang parmi les contraintes du climat des affaires.

#### Entreprises considérant les pratiques dans le marché comme contrainte



Plus de 60% des chefs d'entreprise mentionnent que les pratiques de la concurrence tels que : le réseau informel de distribution, l'imitation illégale, l'évasion fiscale et/ou en matière de charges sociales, les ententes explicites ou implicites, la publicité trompeuse, l'abus de position dominante, les pratiques des prix excessivement bas... etc., au même titre que le marché parallèle, constituent des contraintes majeures qui entravent le bon déroulement et le développement de leur activité.

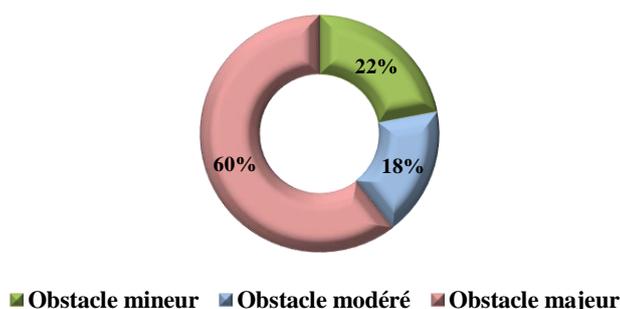
Dans ce même registre, la Tunisie a lancé un projet pour la promotion des réformes pro-concurrentielles. En effet et à la demande des autorités tunisiennes, l'Union Européenne et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) joignent leurs efforts dans le cadre d'un projet visant à identifier et encourager des réformes pro-concurrentielles dans le pays. La révision du cadre législatif et réglementaire concurrentiel tunisien profiterait à la fois aux consommateurs avec des prix plus bas à la consommation, un plus grand choix, une meilleure qualité des produits et services, et aux entreprises avec plus d'investissements dans l'innovation et une meilleure productivité.

## 6. Le cadre macro-économique et juridique : parmi les six principaux domaines entravant le développement de l'entreprise

L'indicateur relatif au cadre macroéconomique et juridique s'établit à 45.2 points sur 100. Il est en dessous de la moyenne et traduit une insatisfaction des chefs d'entreprise.

En effet, les résultats font ressortir que 60% des entreprises perçoivent le cadre macro-économique, apprécié à travers les agrégats macroéconomiques tels que le taux d'inflation, le taux de change, la croissance économique, etc., comme une contrainte majeure qui freine le développement de leur activité.

### Entreprises considérant le cadre macro-économique comme contrainte



Cette situation s'est traduite par des problèmes d'approvisionnement pour plus de la moitié d'entre eux, les poussant à chercher des solutions pour y faire face. Notons que parmi ces solutions certaines peuvent être parfois coûteuses à l'instar du surstockage.

Dans le même ordre d'idées, selon le dernier rapport publié par Heritage Foundation sur la Liberté économique, l'indicateur « Liberté monétaire » qui reflète entre autres l'efficacité réglementaire d'un pays, a connu une légère baisse (73.6 en 2021 contre 73.9 en 2020).

Rappelons, à ce niveau, que tous les ajustements du taux d'intérêt directeur en Tunisie ont été justifiés par la lutte contre l'inflation, dont la maîtrise est considérée par la BCT comme son principal objectif. Or, une étude sur la Tunisie (voir encadré n°3 a) montre que les résultats ont été contraires et que ces augmentations du taux d'intérêt directeur ont été plus nuisibles que bénéfiques à plusieurs niveaux. Alors que d'autres alternatives adoptées par certains pays concurrents ont montré leur efficacité (voir encadré n°3 b).

### ***Encadré n°3***

*a) Une étude publiée en 2020 et signée par des chercheurs affiliés au FMI<sup>7</sup>, montre avec des chiffres et analyses empiriques qu'en Tunisie post-2011, la variation du Taux d'Intérêt Directeur (TID) n'explique que 13% de la variance de l'inflation. Elle montre également que 40% de la variation de l'inflation est expliquée par le taux de change et donc par la dépréciation du dinar et met ainsi l'accent sur le faible impact de la variation du TID sur la maîtrise de l'inflation. L'étude reproche à la politique monétaire en Tunisie son retard en matière de ciblage de son action anti-inflation (inflation targeting), et ce avec des indicateurs et un cadrage précis axé sur les résultats. Selon cette étude, les augmentations successives du TID en Tunisie, prétendument pour réduire l'inflation, ont eu un impact dévastateur sur le PIB réel : une augmentation du TID d'un écart-type de 0,2 point de pourcentage fait chuter le PIB réel de 0,4 point de pourcentage.*

*b) Par ailleurs d'autres travaux de l'ITCEQ<sup>8</sup> concernant ce sujet ont démontré que le Maroc, dans une optique de ciblage de l'inflation, a procédé à des baisses graduelles du taux directeur, le ramenant de 7% en 1996, à 2,50% en 2014 et à 1.5% en 2021. Ce faisant, le pays a échappé à la récente poussée inflationniste à l'international à travers un niveau d'inflation maîtrisable (en dessous des 2,0% en 2021) et l'équilibre du marché monétaire est resté imperturbable.*

<sup>7</sup> "Tunisia Monetary Policy Since the Arab Spring: The Fall of the Exchange Rate Anchor and Rise of Inflation Targeting"; M. Khatat. N. End & R. Kolsi ; 2020.

<sup>8</sup> Economic Freedom Index 2022, « La Tunisie : Un recul dans le classement et des pistes de reprise », Hajer MEHOUACHI, notes et analyses de l'ITCEQ -Mars 2022.

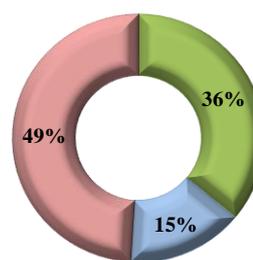
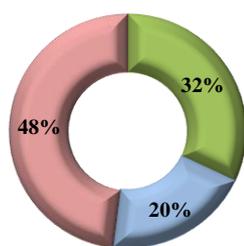
*Il en est de même pour l'économie égyptienne qui, en dépit des effets de la pandémie du COVID-19, était déjà en position de force puisqu'il a mis en œuvre un programme de réformes économiques comprenant des mesures d'assainissement budgétaire, l'introduction d'un taux de change flottant et d'importantes réductions de subventions.*

*Une politique monétaire appropriée a permis au taux d'inflation de continuer à baisser et de rester bien en deçà de la fourchette cible de la Banque Centrale, atteignant 4,5 % en 2021. D'un autre côté, en novembre 2020, la Banque Centrale d'Égypte a réduit de 50 points de base, ses principaux taux directeurs*

Par ailleurs, au niveau règlementaire, qu'il s'agisse du cadre juridique et législatif ou du code de change, près de la moitié des opérateurs les considèrent comme contraintes majeures entravant le développement de leurs entreprises.

#### **Cadre juridique et législatif comme contrainte**

#### **Le code de change comme contrainte**



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

En plus de ces six volets qui apparaissent dans la 21<sup>ème</sup> enquête comme les principaux obstacles caractérisant l'environnement des affaires, les autres facettes abordées du climat des affaires à savoir : la fiscalité et charges sociales, les procédures administratives, la situation sécuritaire, l'infrastructure et les ressources humaines renferment des insuffisances et nécessitent des mesures pour les améliorer.

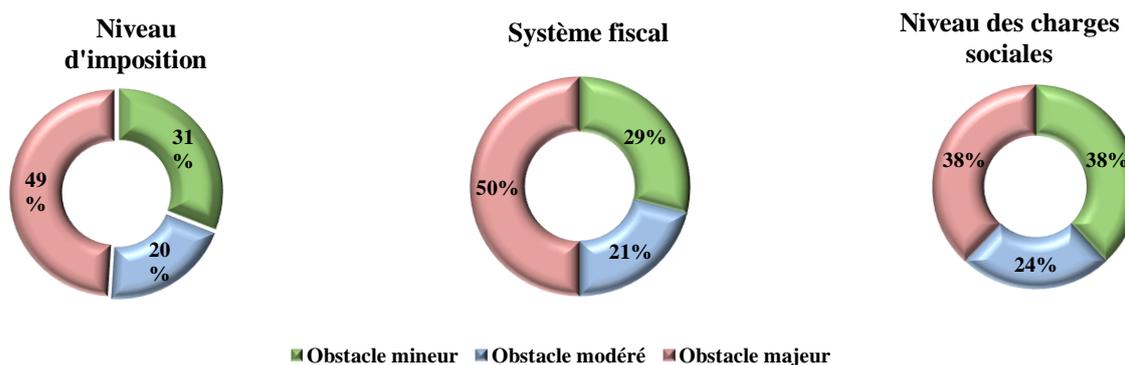
### **7. La fiscalité et charges sociales**

L'indicateur relatif à la fiscalité et charges sociales s'établit à la juste moyenne avec un indicateur de 50 points. Ceci traduit la persistance des insuffisances et les défis qui restent encore à relever pour améliorer ce domaine.

Au niveau de la fiscalité, l'insatisfaction concerne plus le système fiscal (taxé d'être complexe, non équitable et renfermant une multiplicité de taxes) et le niveau du taux d'imposition, considérés tous les deux par la moitié des entreprises comme contraintes sévères.

Du côté des charges sociales, les perceptions sont moins négatives avec seulement 38% les taxant d'être élevées.

### Entreprises considérant la fiscalité et charges sociales comme contrainte



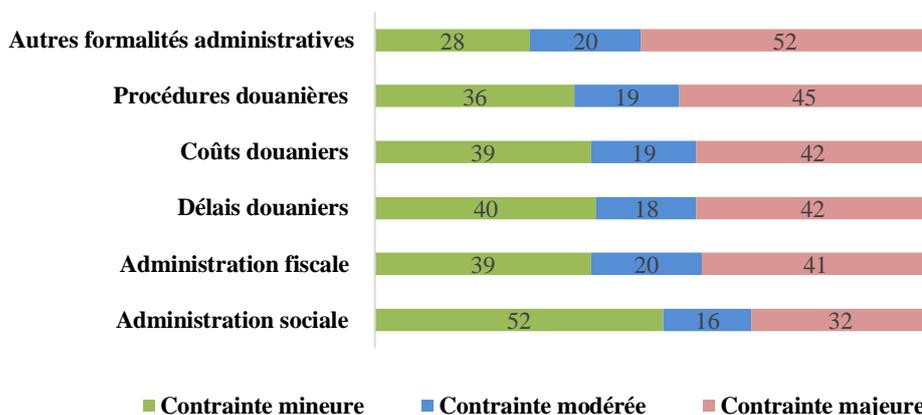
## 8. Les procédures administratives

L'indicateur relatif aux procédures administratives s'établit à 52.3 points sur 100.

Ce domaine porte sur quatre types de procédures : celles liées à la douane, à l'administration fiscale, à l'administration sociale (CNSS) et aux autres formalités administratives.

La perception des chefs d'entreprise sur les procédures administratives montre que l'insatisfaction concerne surtout les formalités liées à la création d'entreprise, aux autorisations, aux inspections... etc., considérées par plus de la moitié des entreprises (52%) comme contrainte majeure.

### Entreprises considérant les procédures administratives comme contrainte (en %)



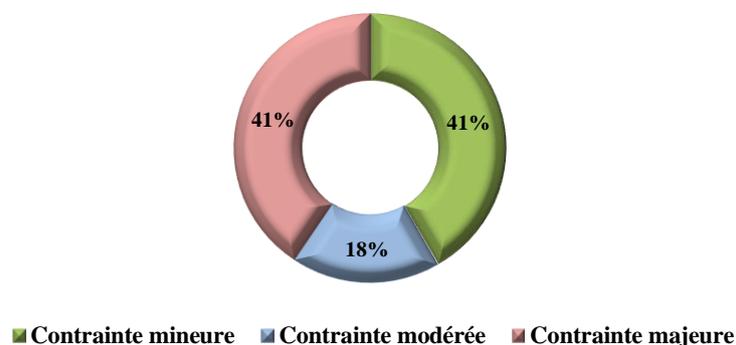
Dans le même cadre, selon le dernier rapport publié par Heritage Foundation sur la Liberté économique, la liberté d'investissement en Tunisie reste freinée par le nombre élevé d'autorisations requises pour les investisseurs et le score lié à ce domaine n'a pas dépassé 45/100 depuis l'année 2018 et ce, malgré les efforts déployés par l'Etat pour attirer davantage d'investissements.

Rappelons, à cet égard, que dans l'objectif de réduire les procédures relatives à l'investissement, le gouvernement tunisien a annoncé le 20 juin 2021 la suppression de 27 licences et autorisations en les remplaçant par des cahiers de charges, ce qui pourrait avoir un impact positif sur le score de la Tunisie dans les prochaines années.

## 9. La situation sécuritaire

L'indicateur de la sécurité s'établit à 52.5 points. Ceci laisse penser que plusieurs efforts restent encore à déployer. En effet, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire ces dernières années grâce aux actions menées par le dispositif sécuritaire, ce domaine continue à être considéré comme une contrainte majeure par plus du tiers des entreprises (41%).

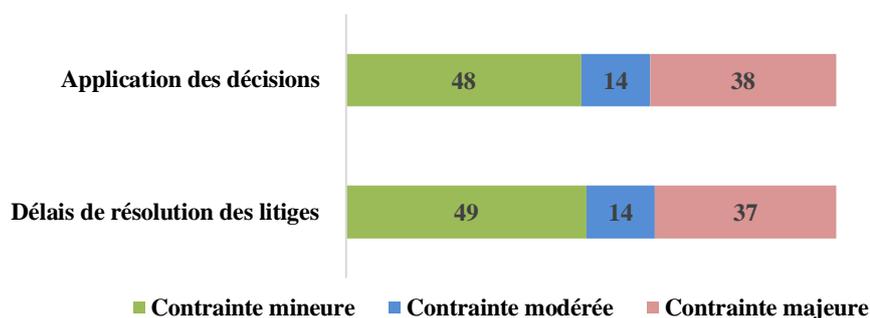
### Entreprises considérant la situation sécuritaire comme contrainte



## 10. Le système judiciaire : une satisfaction relative des entreprises

La valeur de l'indicateur du système judiciaire est de 58.6 points, traduisant une satisfaction relative des chefs d'entreprise quant à ce domaine. Cependant, des efforts supplémentaires sont à fournir pour raccourcir les délais de résolution des litiges commerciaux et assurer l'application des décisions, vu que plus du tiers des entreprises déclarent ne pas être satisfaites des délais de résolution des litiges commerciaux (37%) au même titre que de l'application des décisions (38%).

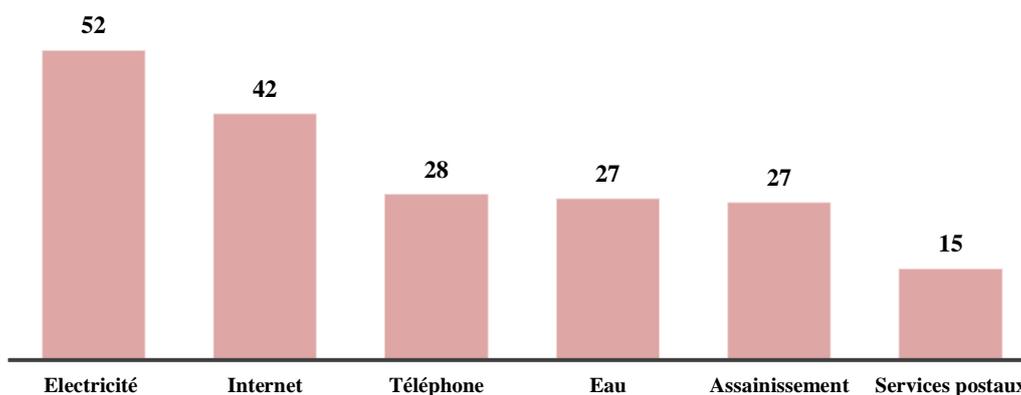
### Entreprises considérant le système judiciaire comme contrainte (en %)



## 11. Infrastructure : parmi les meilleurs domaines du climat des affaires

L'infrastructure apparaît relativement bien perçue par les chefs d'entreprise avec un indicateur de 63.4points. Cependant, des insuffisances sont soulevées notamment au niveau de l'électricité (52%), des moyens de transport maritime de marchandises (47%) et de l'infrastructure du transport (48%).

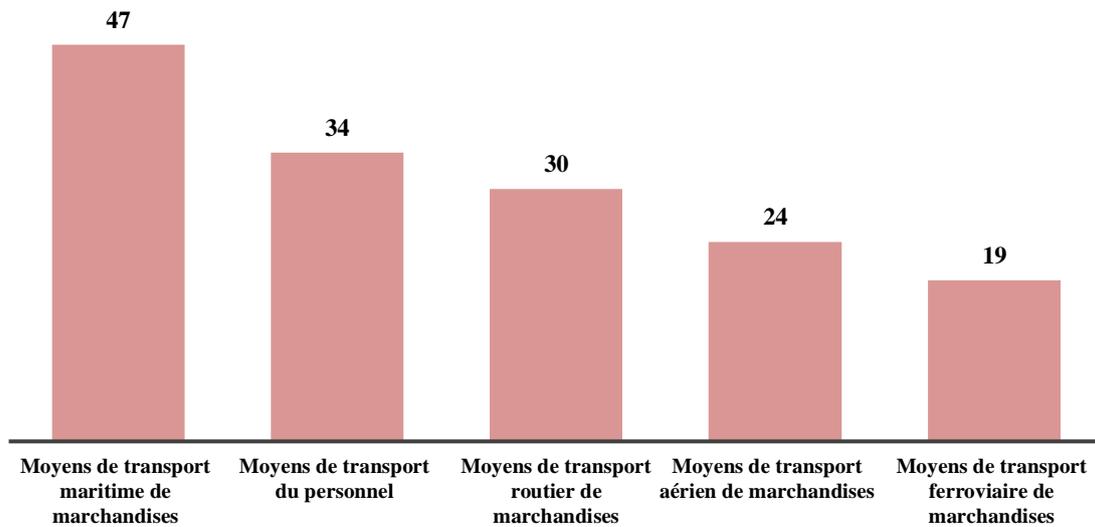
### Entreprises considérant l'infrastructure de base comme contrainte majeure (en %)



A ce titre, bien que le transport maritime joue un rôle fondamental dans le dynamisme du commerce international et constitue un facteur déterminant de compétitivité, il reste peu développé en Tunisie par rapport à certains pays concurrents. Les insuffisances sont, entre autres, au niveau des moyens du transport maritime de marchandises.

En effet et comme le montre le graphique ci-après, les résultats de l'enquête font ressortir que près de la moitié des chefs d'entreprise (47%) n'en sont pas satisfaits.

**Entreprises considérant les moyens de transport du personnel ou de marchandises comme contrainte majeure (en %)**



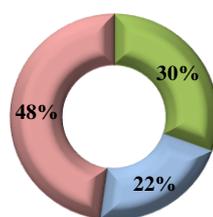
A ce titre, il importe de signaler que la composition de la flotte maritime de la Tunisie est condamnée par une absence totale de porte-conteneurs qui constituent le principal moyen de transport maritime de fret dans les ports de commerce. Or et à titre d'information, ces navires assurent le transport d'environ un tiers du commerce mondial de marchandises par les lignes maritimes régulières alors que leur nombre ne dépasse pas les 10% de la flotte marchande mondiale. Par ailleurs, le mode de transport par navires porte-conteneurs bénéficie de la simplicité de son système, de son caractère multimodal, d'une bonne garantie contre les risques de vol ou des dégâts et de la standardisation mondiale.

Ainsi, avec une flotte nationale classique, non modernisée, peu développée et dépendante des armateurs étrangers dans les échanges extérieurs ne peut pas être compétitive. Par conséquent, elle est dans l'obligation de s'adapter et de développer ce type de transport pour être compétitive, à l'instar du Maroc et de l'Égypte qui en disposent respectivement depuis 1986 et 1999<sup>9</sup>.

S'agissant de l'infrastructures de transport, les résultats de l'enquête montrent que près de la moitié des chefs d'entreprise (48%) considèrent ce domaine comme une contrainte majeure pour le développement de leurs activités. Ce volet du climat des affaires renferme des insuffisances et nécessite des mesures pour améliorer notamment sa qualité.

<sup>9</sup> Source : « Le service du transport maritime en Tunisie : rôle dans le commerce extérieur », Hela AYARI, notes et analyses de l'ITCEQ - Décembre 2020.

## Entreprises considérant l'infrastructure de transport comme contrainte



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

Ces résultats vont de pair avec ceux du rapport de la Banque Mondiale sur l'Indice de Performance Logistique<sup>10</sup>, particulièrement les résultats relatifs à la qualité des infrastructures de transport.

Ainsi, d'après ce rapport, la position de la Tunisie en matière de performance logistique demeure modeste, bien qu'elle ait connu une légère amélioration en 2018 (105<sup>ème</sup> sur 160 pays avec un score de 2.6/5<sup>11</sup>). Ceci n'empêche que le rapport signale des améliorations au niveau de la majorité des facteurs à l'exception de ceux relevant de la « compétence et qualité des services logistiques » et de la « qualité de l'infrastructure commerciale et des infrastructures de transports connexes »<sup>12</sup>.

## 12. Les ressources humaines : meilleur domaine du climat des affaires

L'indicateur des ressources humaines s'établit à 74.9, valeur la plus élevée parmi les domaines du climat des affaires en 2020. Il englobe, d'une part, la perception que se font les chefs d'entreprise sur la « formation et qualification des employés » et, d'autre part, sur le « Code du travail ».

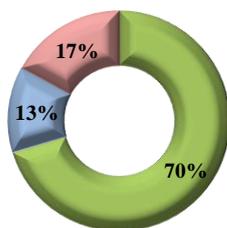
Bien que ce domaine soit relativement bien perçu, il cache des insuffisances entravant l'activité de l'entreprise. Ces insuffisances se rapportent d'une part, à la formation et qualification considérées comme non adéquates au besoin du tissu productif selon 17% des firmes et, d'autre part, au code du travail taxé d'être rigide en matière de recrutement (28%) et de licenciement (25%).

<sup>10</sup> L'Indice de Performance Logistique (IPL) est un indice créé par la Banque Mondiale qui reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays sur la base de six facteurs clés, à savoir : l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus.

<sup>11</sup> Les données sont basées sur une enquête menée auprès de plus de 1000 professionnels. L'indice IPL couvre 160 pays et varie de 1 à 5. Plus il se rapproche de 5, plus le pays est jugé performant en matière de logistique.

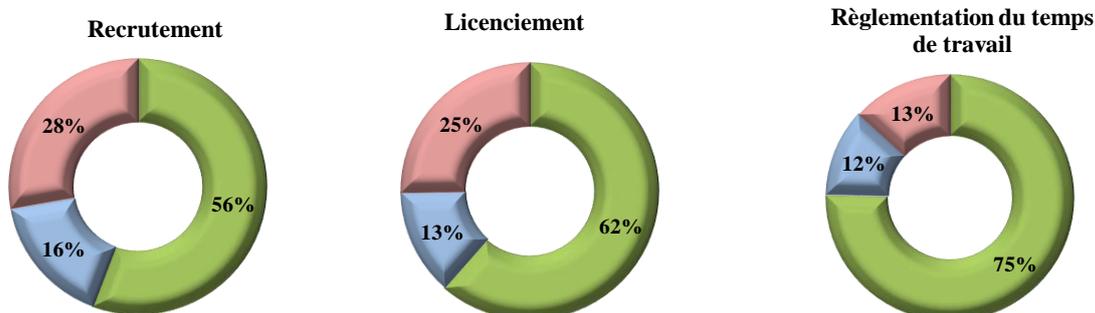
<sup>12</sup> Source : « Le service du transport maritime en Tunisie : rôle dans le commerce extérieur », Hela AYARI, notes et analyses de l'ITCEQ - Décembre 2020.

**Entreprises considérant la formation et qualification des employés comme contrainte (diplômés du supérieur ou diplômés de la formation professionnelle)**



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

**Entreprises considérant le code du travail comme contrainte**



■ Contrainte mineure ■ Contrainte modérée ■ Contrainte majeure

A ce titre, l'insatisfaction relevée des chefs d'entreprise vis-à-vis des dispositions du code du travail tunisien confirme les résultats du rapport sur la liberté économique 2020 publié par Heritage Foundation<sup>13</sup>. En effet, pour le facteur « Liberté du travail », la Tunisie est passée de la catégorie des pays « Principalement non libre » en 2019 à « Réprimée » en 2020 avec un score de 49.8 points sur 100. Au niveau régional, le score de la Tunisie est resté inférieur à celui de la région MENA pendant 4 années successives (2017-2020). Ceci reflète un moindre degré de liberté des employeurs et une plus grande intervention de l'Etat dans la réglementation du travail.

De même, Heritage Foundation stipule que « la liberté des employeurs de recruter et de licencier est un facteur essentiel pour valoriser la productivité et soutenir le développement économique ». Elle va encore loin en considérant que « l'intervention du gouvernement dans le marché du travail peut nuire à la liberté économique ».<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Heritage Foundation est une institution de recherche et d'enseignement - un groupe de réflexion - dont la mission est de formuler et de promouvoir des politiques publiques fondées sur les principes de la libre entreprise.

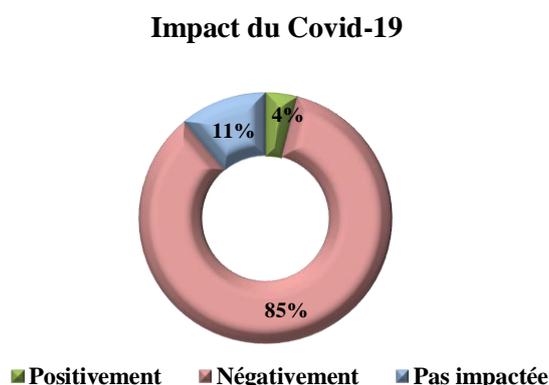
<sup>14</sup>Source : « Economic Freedom Index 2020 : Analyse des principaux résultats », Hajer MEHOUCHE, notes et analyses de l'ITCEQ - Octobre 2020.

## II. Impact du Covid-19 et Compétitivité

En plus des contraintes et obstacles traditionnels caractérisant l'environnement des affaires, l'entreprise s'est trouvée en 2020 frappée de plein fouet par la crise sanitaire du covid-19. En effet comme le montrent les résultats ci-après, cette crise a affecté négativement les performances de l'entreprise et l'a poussée à reconsidérer sa stratégie compétitive.

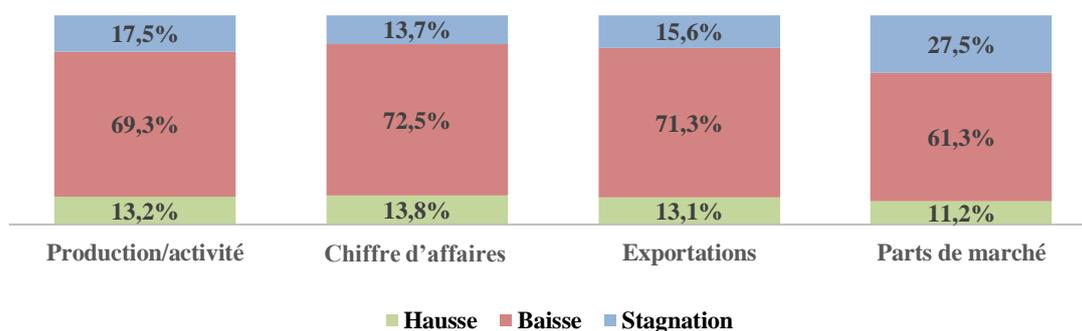
### 1. Impact du Covid-19 et performance de l'entreprise

La majorité des entreprises (85%) déclarent avoir été négativement impactées par le covid-19.



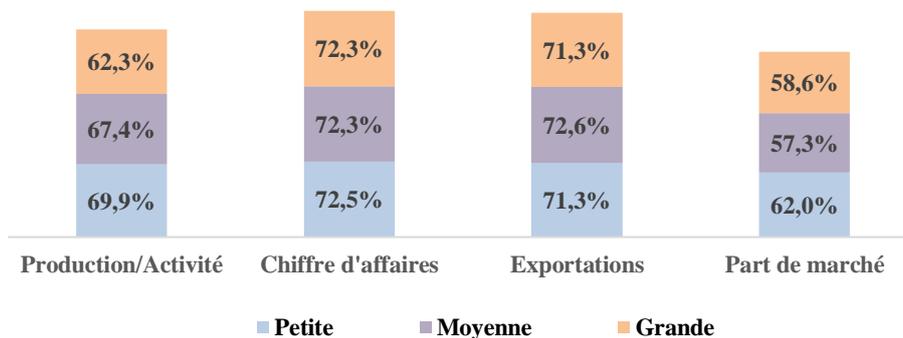
Ainsi, leurs performances ont été pour la plupart à la baisse, qu'il s'agisse de la production/activité (69.3%), du chiffre d'affaires (72.5%), des exportations (71.3%) ou des parts de marché (61.3%).

#### Evolution des indicateurs d'activité en 2020 par rapport à 2019



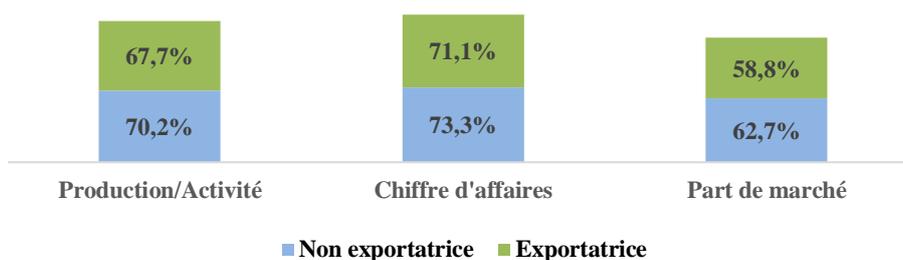
L'affinement selon la taille de l'entreprise montre que la baisse des indicateurs d'activité en 2020 par rapport à 2019 a touché aussi bien les grandes que les entreprises de petite ou de moyenne taille.

## Entreprises déclarant une baisse des indicateurs d'activité en 2020 par rapport à 2019 (en %)



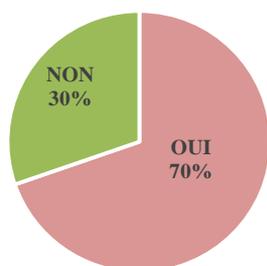
D'autre part, les croisements par régime d'activité font ressortir que, cette baisse est plus ressentie chez l'entreprise opérant sur le marché local qu'au niveau de l'entreprise exportatrice.

## Baisse des indicateurs d'activité en 2020 par rapport à 2019 selon le régime

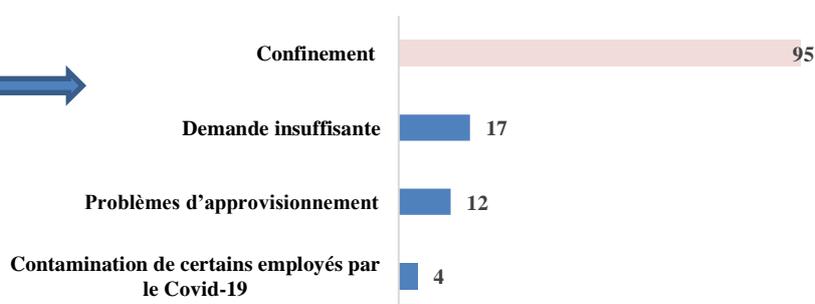


Dans le même registre, il importe de signaler que l'impact de la crise a été si fort que plus des deux tiers des entreprises enquêtées ont déclaré avoir dû suspendre leur activité en 2020 en raison essentiellement du confinement (95%).

## Suspension de l'activité en 2020

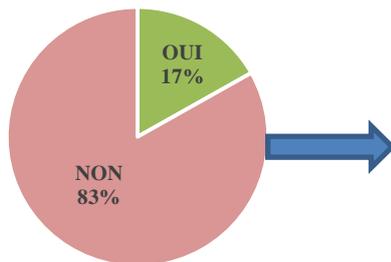


## Principales raisons (en %)

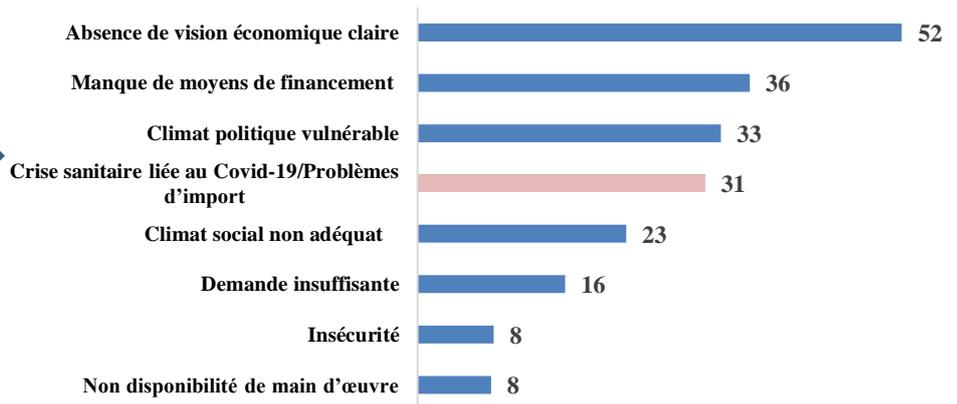


L'impact du covid-19 a aussi touché l'investissement dans la mesure où plus de 80% des entreprises révèlent ne pas avoir investi en 2020, dont près du tiers l'expliquent par la crise sanitaire du Covid-19.

#### Réalisation des investissements 2020



#### Facteurs décourageant l'investissement (en %)



Ces résultats corroborent ceux de l'Etude réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS), (voir encadré ci-dessous) qui montre que les activités des entreprises ont, fortement été perturbées par la crise sanitaire poussant certaines entreprises à cesser même leur activité.

#### **Encadré n°4**

*L'Institut National de la Statistique (INS), en collaboration avec la Société Financière Internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque Mondiale, a achevé en février 2021 la troisième et dernière phase de son enquête relative à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur privé en Tunisie.*

*L'étude a permis d'interroger les entreprises sur l'état de leur fonctionnement pendant la crise sanitaire, l'évolution des facteurs impactant leur activité, les mesures gouvernementales mises en place face à la crise, les mécanismes d'ajustement mis en œuvre par les entreprises elles-mêmes, la durabilité de leurs opérations, l'existence et l'utilisation de plans de continuité d'activité et leurs prévisions.*

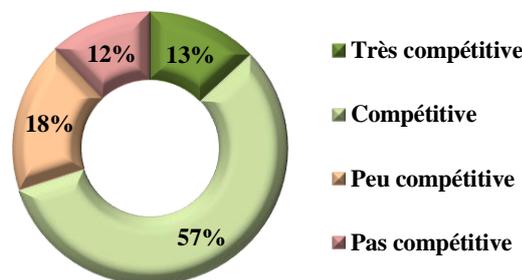
*Les résultats de cette étude montrent que, le nombre d'entreprises déclarant avoir définitivement cessé leur activité et le nombre de celles disant avoir procédé à des ajustements d'emplois ont augmenté, tandis que les ventes et la demande ont continué de baisser.*

*D'autre part, davantage d'entreprises déclarent avoir bénéficié des mesures de soutien gouvernementales et l'usage des plateformes numériques s'est relativement accéléré.*

*Selon les résultats dégagés, les activités des entreprises ont fortement été perturbées par la crise sanitaire. Ainsi, 85,9% des entreprises ont déclaré avoir subi une baisse de leur chiffre d'affaires pendant le mois de novembre 2020. Parmi celles qui ont continué à opérer, 86,4% ont enregistré une baisse de leur liquidités, 79,5% ont enregistré une baisse de la demande adressée, 54,9% ont déclaré rencontrer des difficultés d'accès aux services financiers, 52,1% ont signalé des difficultés d'approvisionnement en matières premières et 48,9% sont confrontées à une baisse du nombre d'heures travaillées<sup>15</sup>.*

## 2. Compétitivité de l'entreprise

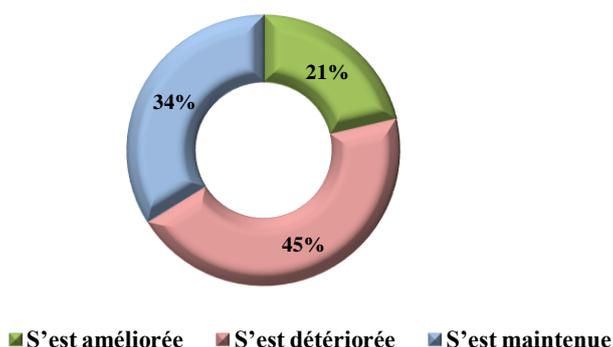
Interrogés sur leur position compétitive par rapport aux concurrents, 70% des entreprises se considèrent compétitives.



Cependant, près de la moitié des entreprises (45%) déclarent que leur position compétitive s'est détériorée entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2020.

<sup>15</sup> Source :INS, COVID-19 en Tunisie : Publication des résultats de l'étude d'impact socio-économique sur le secteur privé – un partenariat IFC/INS - | 3ème phase.

## Evolution de la position compétitive entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2020



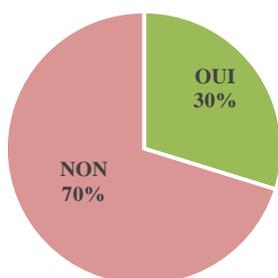
L'analyse des résultats, aussi bien par taille que par régime d'activité, montre que l'entreprise de petite taille et celle opérant sur le marché local sont les plus vulnérables et risquent plus, de ce fait, de perdre du terrain en termes de position compétitive. La dégradation a été observée chez 47% des petites entreprises et 49% de celles opérant uniquement sur le marché local

De ce fait, les entreprises exportatrices ainsi que celles de moyenne ou de grande taille semblent être relativement plus à l'abri. Les investigations montrent que seulement le tiers d'entre elles ont déclaré que leur position compétitive s'est détériorée entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2020.

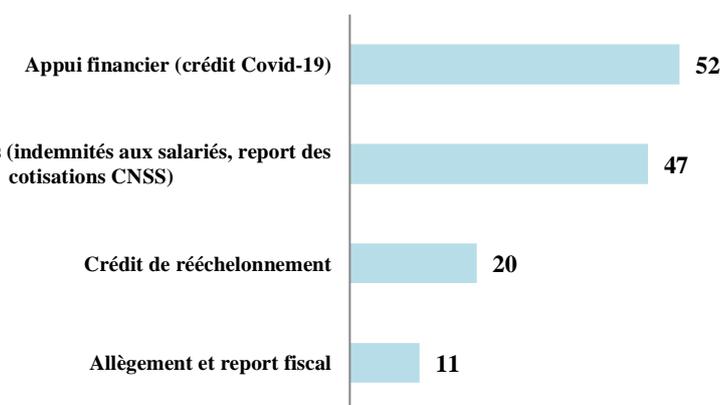
### *Qu'en est-il alors des mesures de soutien ?*

S'agissant des mesures de soutien au titre du covid-19, seules 30% des entreprises révèlent en avoir bénéficié. Ces mesures se résument pour l'essentiel dans l'appui financier (crédit Covid-19) et les mesures sociales (indemnisation des salariés et report des cotisations CNSS).

### Entreprises ayant bénéficié du soutien au titre du Covid-19

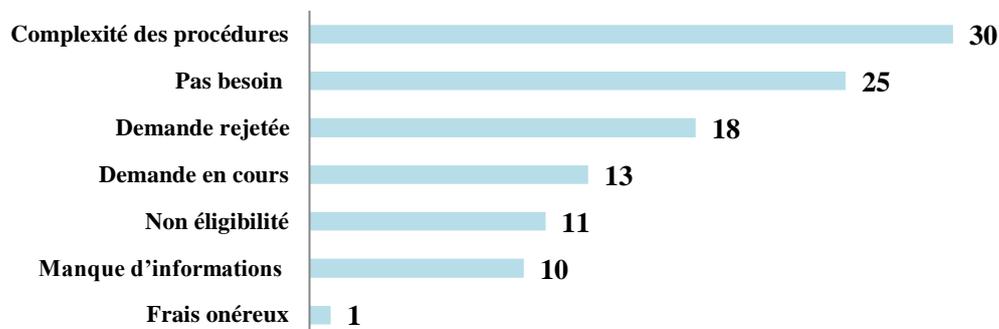


### Formes de soutien au titre du Covid-19 (en %)



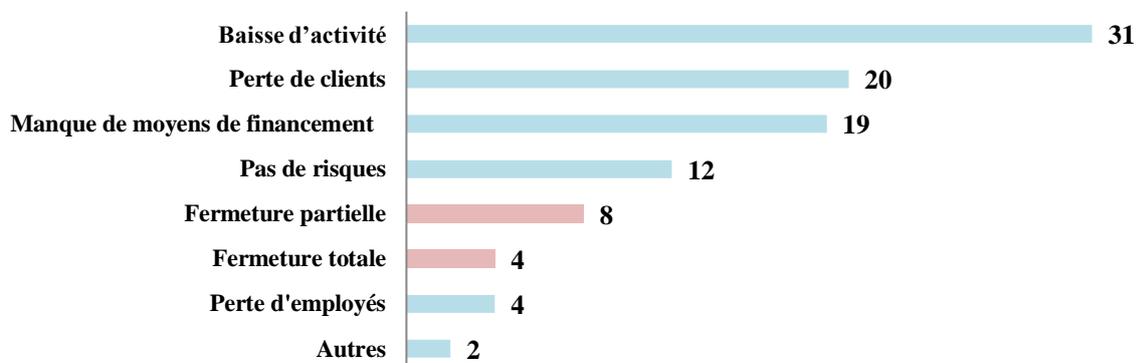
Pour les entreprises n'ayant pas bénéficié de soutien, près du tiers le renvoient à la complexité des procédures à suivre (30%), le quart déclare ne pas en avoir besoin et 18% des entreprises avancent comme explication le rejet de leur demande.

#### Raisons de ne pas bénéficier de facilités/ soutiens au titre de Covid-19 (en %)



Les anticipations pour 2021 concernant cette crise sanitaire montrent que les entreprises s'attendent à une poursuite des dégâts liés aux risques du Covid-19. Ces derniers se manifesteraient surtout dans la baisse d'activité (31%), la perte des clients (20%) et le manque de moyens de financement (19 %).

#### Risques du Covid-19 en 2021 (en %)



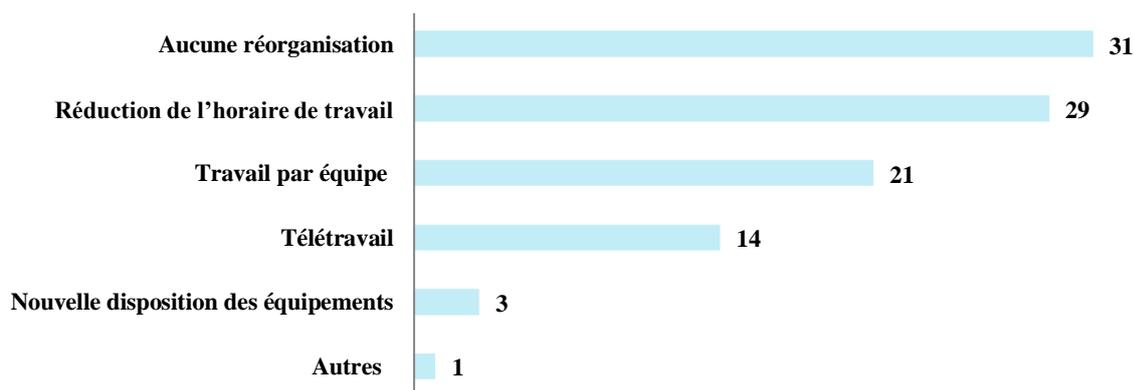
Dans le même registre, l'enquête de la Banque Mondiale réalisée durant le quatrième trimestre de 2020 montre que 2,6% des entreprises ont définitivement fermé à cause du Covid-19

Ce taux passerait à 4% en 2021 selon l'enquête compétitivité de l'ITCEQ, soit l'équivalent de 748 entreprises dont la majorité sont de grande taille avec tout ce que cela peut générer comme perte d'emploi.

### III. Résilience et Stratégie de l'entreprise

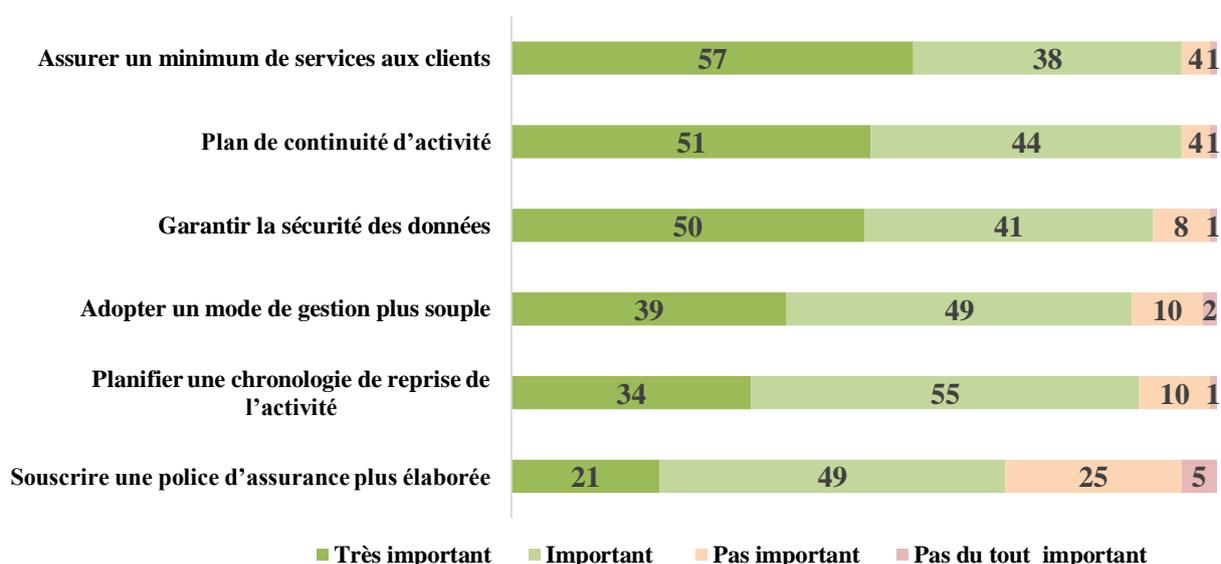
Suite à la crise sanitaire, deux tiers des entreprises ont recouru à la réorganisation du travail en optant essentiellement pour la réduction de l'horaire de travail (29.3%) et le travail par équipe (21.4%) alors que 31% n'ont effectué aucune réorganisation pour minimiser les effets de la crise sanitaire.

Réorganisation du travail suite au Covid-19 (en %)



S'agissant des actions à entreprendre pour faire face à des situations extrêmes (inondations, confinement...) et assurer la continuité de l'activité, les résultats de l'enquête de l'ITCEQ montrent que plus de la moitié des entreprises pensent qu'il est très important d'assurer un minimum des services aux clients (57%), de mettre en place un plan de continuité d'activité (51%) ...etc.

Actions à entreprendre pour faire face à des situations extrêmes (*inondations, confinement...*) et assurer la continuité de l'activité



Les résultats exposés ci-dessus convergent en partie avec ceux de l'enquête de la banque mondiale à ce sujet (voir encadré ci-après) notamment en matière d'approvisionnement, d'ajustement et de réorganisation du travail.

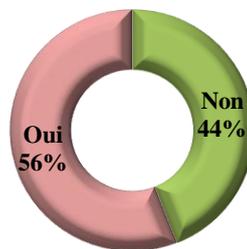
#### **Encadré n° 5**

*Les résultats de l'enquête de la Banque Mondiale montrent que les entreprises ont effectué des ajustements importants en matière d'organisation de travail et d'emplois pendant le mois de novembre 2020. Seules 37,1% des entreprises ont déclaré ne pas avoir procédé à des ajustements liés à l'emploi. Par ailleurs, 25,9% ont procédé à des licenciements, 11,6% ont accordé des congés payés et 9,8% des congés sans salaires. D'autre part, 15,7% des entreprises ont eu recours à des réductions salariales, 30,5% ont procédé à la réduction du nombre d'heures travaillées et seules 5,3% des entreprises ont recruté<sup>16</sup>.*

*S'agissant de l'utilisation par l'entreprise de plans de résilience et de politiques de continuité d'activité, elle reste très limitée. Seules 10,1% déclarent disposer d'un plan de continuité d'activité (PCA) au dernier trimestre de 2020. Ces PCA intègrent notamment le télétravail pour 52,5% des entreprises.*

Par ailleurs, et pour faire face aux problèmes d'approvisionnement constatés par plus de la moitié des entreprises (56%), plusieurs stratégies ont été préconisées, dont les plus importantes sont la diversification des sources d'approvisionnement (57%) et le recours à plusieurs modes d'approvisionnement (44%).

#### **Entreprises ayant rencontré des problèmes d'approvisionnement**



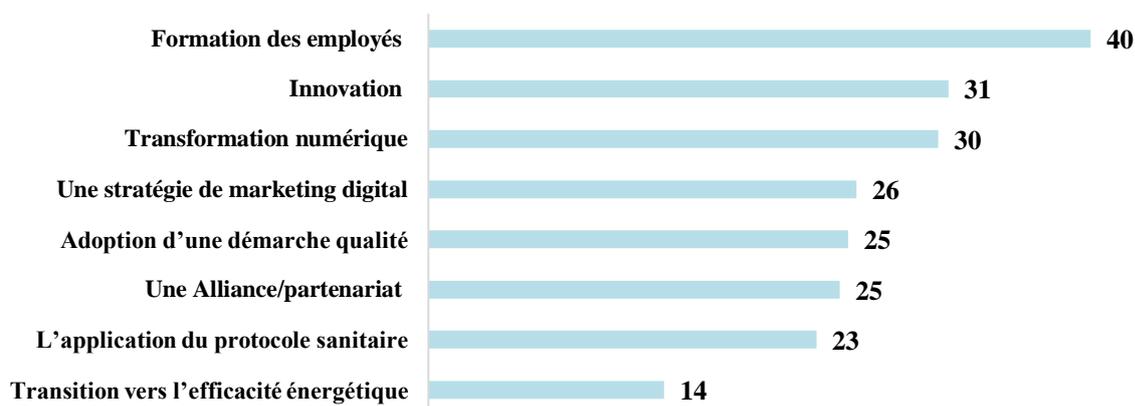
<sup>16</sup> Source :INS, COVID-19 en Tunisie : Publication des résultats de l'étude d'impact socio-économique sur le secteur privé – un partenariat IFC/INS - | 3<sup>ème</sup> phase.

### Stratégies préconisées pour faire face aux risques d'approvisionnement (en %)



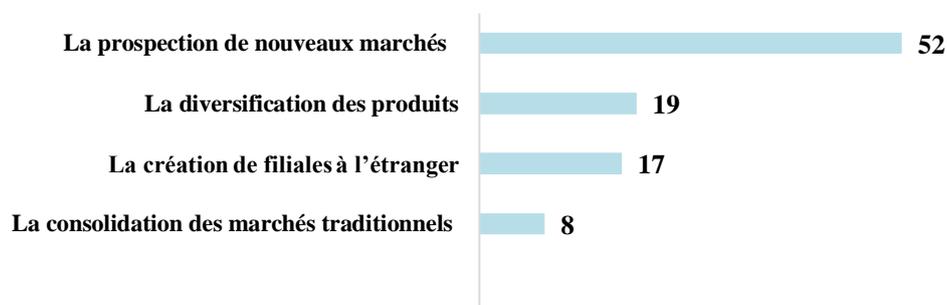
D'autre part, pour renforcer leur position compétitive et parmi plusieurs actions proposées, celles qui sont estimées prioritaires par les entreprises sont la formation des employés (40%) suivie de l'innovation (31%) et de la transformation numérique (30%).

### Actions prioritaires pour renforcer la position compétitive (en %)



Quant aux exportateurs, plus de la moitié (52%) pensent que la prospection de nouveaux marchés serait la stratégie à adopter pour la promotion de leurs exportations.

### Actions pour promouvoir les exportations (en %)

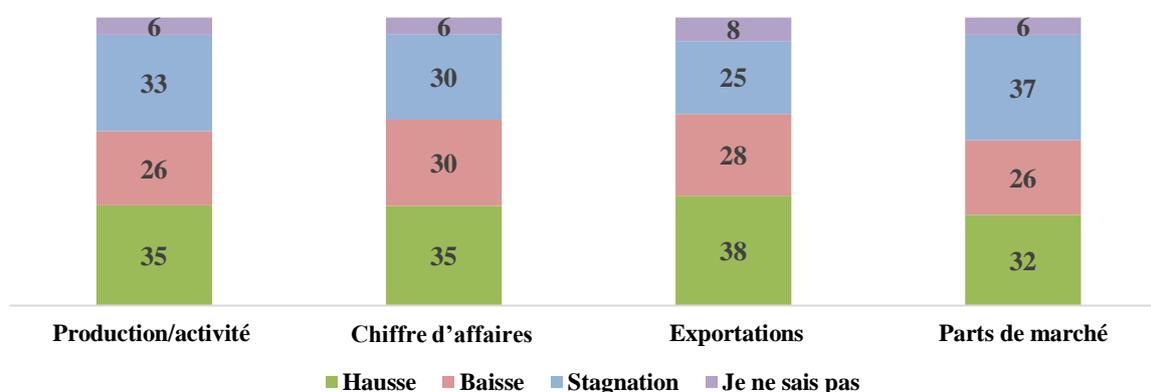


## IV. Anticipations et perspectives

Globalement et comme indiqué ci-après, les anticipations des chefs d'entreprise concernant leurs indicateurs de performances pour 2021 sont plutôt optimistes, en comparaison avec l'évolution des indicateurs d'activité en 2020.

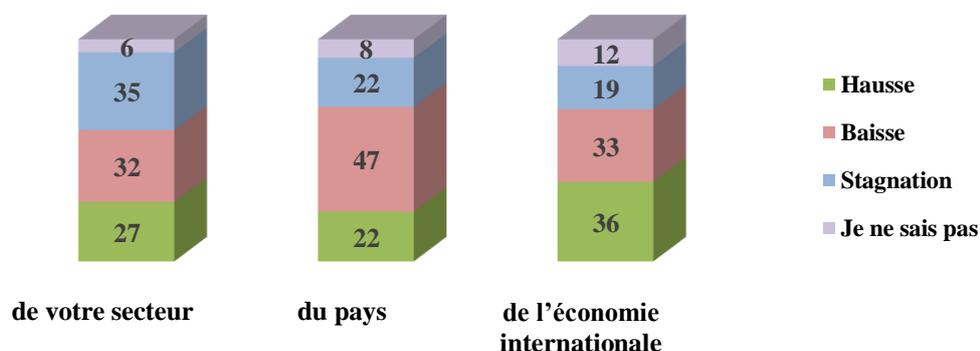
En effet, seules 30% des entreprises anticipent pour 2021 la baisse du chiffre d'affaires, 28% prévoient la baisse des exportations et 26% s'attendent à un recul des parts de marché ou de la production/activité.

**Anticipations des chefs d'entreprise quant à l'évolution de leurs indicateurs d'activité (en %)**



Concernant les perspectives de l'activité économique en 2021, on relève une anticipation optimiste des chefs d'entreprise pour l'économie internationale (36%). En revanche, cet optimisme n'est plus au rendez-vous quand il s'agit de l'activité économique du pays en général puisque 47% des entreprises prévoient plutôt une baisse en 2021.

**Anticipation de l'évolution de l'activité économique (en %)**



Dans le même registre et s'agissant du moyen et du long terme, les entreprises affichent des anticipations positives au niveau de l'investissement et de l'emploi. C'est ainsi que 70% comptent réaliser des investissements et 56% prévoient augmenter le nombre de leur personnel.

### Perspectives d'investissement (en %)



L'affinement par taille montre que la part des entreprises qui comptent réaliser des investissements à moyen et long terme, est plus importante au niveau des entreprises de moyenne taille (74.6%), que ceux de petite taille (69.7%), et de grande taille (65.5%).

S'agissant des entreprises indécises en matière d'investissement futur, d'autres investigations font ressortir que celles de petite ou de moyenne taille ont légèrement moins de visibilité (10.9%) que les entreprises de grande taille (9%).

D'autre part, la répartition selon le régime d'activité laisse déduire que ce sont les entreprises exportatrices qui se prêtent plus à faire des investissements à moyen et long terme (72.3%) que les entreprises opérant uniquement sur le marché local (68.9%).

### Perspectives d'emploi (en %)



Quant aux perspectives d'emploi à moyen et long terme, une analyse plus approfondie selon la taille de l'entreprise laisse déduire que les entreprises de taille moyenne sont plus prédisposées

à augmenter leur effectif (58.8%), que celles de petite taille (55.3%), ou encore de grande taille (53.4%).

S'agissant des entreprises indécises en matière d'emploi futur, l'analyse des résultats montre que ce sont plutôt les entreprises de petite taille qui n'arrivent pas à trancher (13.4%) suivies par celles de moyenne taille (12.6%) et à moindre degré les grandes entreprises (6.4%).

D'autre part, les résultats selon le régime d'activité laisse déduire que ce sont les entreprises exportatrices qui se prêtent plus à recruter à moyen et long termes (61.1%) que les entreprises opérant localement (52.5%). Ces dernières sont au contraire plus indécises à ce sujet que les entreprises exportatrices (14.1% contre 10.9%).

## Conclusion

En termes d'investissement et d'emploi à moyen et long terme, les chefs d'entreprise affichent un optimisme clair et des anticipations positives dans la mesure où ils comptent investir davantage et jouer par conséquent leur rôle de créateurs d'emplois dans les années à venir.

L'on se pose alors la question suivante : ***Comment saisir et traduire cet optimisme pour que les bonnes intentions des chefs d'entreprise ne s'évaporent pas et se concrétisent réellement ?***

Certes, le rôle de l'Etat est primordial et il lui incombe d'agir pour l'amélioration du climat des affaires. A ce titre, plusieurs actions devraient être entreprises par l'Etat pour regagner la confiance des investisseurs. Il s'agit entre autres, d'avoir une vision stratégique claire de long terme, de consolider la diplomatie économique, de mener un discours politique fédérateur, de renforcer le rôle des structures d'appui, de veiller à la stabilité et à la simplification des textes réglementaires, de réviser les programmes d'appui, de revoir le code du travail, de signer des pactes sectoriels de compétitivité, d'améliorer la qualité des infrastructures et des services logistiques, consolider les facilités et des incitations fiscales et financières,...etc.

 : (+216) 71 802 044  
 : (+216) 71 787 034  
 : boc@itceq.tn  
 : 27, Rue du Liban  
1002 - Tunis Belvédère

[www.itceq.tn](http://www.itceq.tn)